

La CGT quitte la séance !

La CGT France Travail tient à rappeler son opposition au principe même de la prime d'intéressement, comme nous le portons chaque année :

- ➔ D'abord, parce qu'il s'agit d'une **prime qui individualise les rémunérations** et met les agent-es en concurrence les un-es avec les autres, au détriment de la coopération et du sens du service public.
- ➔ Ensuite, parce que nous sommes agent-es du Service Public, notre seul objectif est de mettre en œuvre nos missions au service des besoins des usager-es, et non d'atteindre des objectifs commerciaux.
- ➔ De plus, parce que les sommes versées au titre de l'intéressement échappent aux cotisations sociales, contribuant ainsi **au démantèlement de notre système de protection sociale**

Cette prime a pour conséquence le gel durable des rémunérations ! Elle détourne le débat sur les salaires et les carrières vers une logique de « performance » et de résultats chiffrés. Pour la CGT, l'intéressement n'a qu'un seul objectif : **faire porter sur les agent-es la responsabilité de l'atteinte des indicateurs** imposés par l'Établissement, sans jamais interroger les moyens mis à disposition pour y parvenir.

Chaque année, la CGT participe à ces négociations. Chaque année, nous démontrons à la direction que le budget alloué aux primes pourrait tout à fait être transformé en augmentation générale de salaires pour toutes et tous. Chaque année, la direction nous répond que ce budget n'est autorisé que pour le versement des primes, sur décision des ministères de tutelle.

Pourtant, la pérennisation de ce dispositif d'intéressement, année après année, démontre qu'il est tout à fait possible de financer des augmentations salariales pérennes. Nous avons bien conscience que le montant versé au titre de cette prime n'est pas anodin pour les collègues, surtout dans un contexte où le pouvoir de vivre de chacune et chacun diminue. Mais dans le même temps, d'autres choix sont possibles. **C'est la direction qui fait le choix de répondre à la précarité par la précarité, en substituant des primes aléatoires à une véritable politique salariale.**

Cette année, les moyens de notre Service Public sont une fois encore réduits. **Le PLF 2026 prévoit la suppression de 1038 postes à France Travail.** En parallèle, **l'accord GEPP**, soumis au référendum, vise à accompagner **la disparition de 600 emplois dans les fonctions support.** Et le plan d'efficience se traduira par des mobilités forcées, une intensification du travail, une dégradation continue des conditions d'exercice et, à terme, l'impossibilité matérielle de remplir nos missions de service public.

Dans ce contexte, participer à une négociation sur la prime d'intéressement reviendrait à avaliser une politique de casse de l'emploi et de dévalorisation du travail. Nous ne pouvons plus le cautionner !

Pour toutes ces raisons, la CGT France Travail ne participera pas à la négociation sur l'intéressement. Hors de question de négocier le taux d'atteinte d'un objectif que nous dénonçons !

Pour la CGT, la reconnaissance du travail passe par le salaire, pas par des primes. Il est temps que **des augmentations générales des salaires et des traitements soient mises en œuvre.** Le report de la réunion NAO du 13 mars au 17 avril démontre bien que la direction n'entend que le rapport de force !

Accord GEPP, suppression de postes, démarche efficience...
Refusons de sacrifier le Service Public de l'Emploi !
Exigeons de réelles augmentations de salaires !

Nous continuerons à exiger :

- ➔ L'abrogation de la loi Plein Emploi,
- ➔ Un budget à la hauteur des missions de Service Public confiées à France Travail,
- ➔ Et une véritable augmentation des salaires et des traitements, compensant la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation et reconnaissant l'engagement des agent-es.

Contactez nous
et Syndiquez Vous !

PREPARONS UNE MOBILISATION UNITAIRE POUR GAGNER !

